

Trois questions à...la coordinatrice du "Collectif France ABO 2016"

Thérèse Nguema : "Nous ne devons pas laisser Ali Bongo faire tout seul, nous devons l'aider"

Propos recueillis par Martina ADA
METOULE

Libreville/Gabon

Motivés pour la poursuite du développement du Gabon à travers la vision du chef de l'Etat, les Gabonais de France regroupés au sein du "Collectif France ABO 2016" entendent déployer toutes leurs énergies pour apporter un soutien massif au numéro un gabonais. La coordinatrice dudit collectif, Thérèse Nguema, de passage à Libreville, nous a détaillé les objectifs de ladite structure.

L'union. Le "Collectif France ABO 2016". De quoi s'agit-il ?

Thérèse Nguema : C'est une initiative personnelle dans laquelle j'ai fédéré les Gabonais de France. Pas seulement du Parti démocratique gabonais (PDG), mais aussi d'autres compatriotes qui soutiennent le

Plan stratégique Gabon émergent (PSGE) et qui ont appelé à la candidature du chef de l'Etat. Là, il s'agit des Gabonais résidents, des nationaux ou des entrepreneurs comme moi, qui ont décidé de soutenir les actions d'Ali Bongo Ondimba.

Qu'est-ce qui a, jusque-là, déjà été entrepris par votre structure ?

- Chez nous en France on disait 2016 c'est bientôt. On dit cela depuis quatre ans. Dès le mois de décembre, j'ai rassemblé, j'ai fédéré et nous avons entamé dès janvier 2016 des sorties. D'abord le 9 janvier 2016, naissance du collectif où nous avons appelé à la candidature du président de la République à la Présidentielle d'août prochain. Ensuite le 20 février à l'ouest de la France, nous avons organisé une autre manifestation. Vous savez, une chose est importante, c'est de savoir qu'en France nous sommes environ quinze mille Gabonais dont 80% en âge de voter. Le 20 février à Nantes, nous avons à nouveau appelé à la candidature d'Ali



La coordinatrice du Collectif, Thérèse Nguema déclinant les objectifs de son association.

Bongo Ondimba pour qu'il se succède à lui-même. Apparemment il nous a entendus, pas que les Gabonais de France, mais aussi par d'autres appels qui ont été lancés par ailleurs. Et le 29 février, il s'est déclaré et là, je me suis déplacée exceptionnellement pour le congrès d'investiture. C'était aussi l'occasion de venir lui manifester de vive voix le soutien des Gabonais de la diaspora. Le collectif l'espère de tout cœur. Nous repartons pour un deuxième mandat pour essayer, j'ai envie de dire terminer le déploiement du Plan stratégique Gabon émergent (PSGE).

De manière concrète, comment entendez-vous matérialiser votre soutien à Ali Bongo Ondimba ?

- L'impression que j'ai depuis que je suis là

est que nous n'expliquons pas assez ce qui a été fait, ce qui est concret, ce qui est visible. Nous laissons à l'opposition ou aux détracteurs le soin de mettre souvent le doigt sur ce qui ne va pas. Et nous qui soutenons Ali et sa politique de l'avenir en confiance à travers le PSGE, nous ne parlons pas, nous n'expliquons pas assez ce qui est. C'est vrai, comme lui même l'a dit qu'il faut rectifier où il y a eu erreur. Mais, il faut aussi amplifier le déploiement de ce qui est positif. Des choses positives, il y en a plein. Moi je l'ai dit le 9 janvier et je l'ai répété le 20 février, quand on parle de la Cnamgs, de près de 1000 km de route bitumées, des hôpitaux, de la transformation du bois, etc. C'est vrai que nous sommes impatients, c'est normal, c'est le propre de l'homme d'être impatient. Pourquoi un deuxième mandat ? Tout simplement parce que sept ans c'est insuffisant. Comme on dit chez nous les Gabonais de France, nous prenons toujours en parallèle la pratique dans laquelle nous vivons. A peine 57 ans depuis 1960, nous sommes dans la sous-région le pays envié pour la paix, et cette démocratie apaisée. Au Gabon, nous devrions parler de cette démocratie apaisée. C'est vrai qu'il y a quelques jours chez un pays frère et ami, il y a eu des actes de terrorisme du groupe Boko Haram. Mais chez nous, nous avons cette sécurité. Et, je crois que le Gabonais à intérêt à comprendre qu'on ne doit pas laisser Ali Bongo faire tout seul. Il faut qu'on l'aide à faire, qu'on fasse des propositions. Et, le collectif va lui faire des propositions maintenant qu'il est candidat. Et qu'il a été investi le 12 mars dernier.

Tribune des Partis politiques

Bicéphalisme ?

JUGE de la constitutionnalité des lois et de la régularité des élections politiques, la Cour constitutionnelle a tenu, pour l'exercice 2016, son audience solennelle de rentrée le 21 janvier dernier.

A cette occasion, l'on se souvient, le président de l'institution, Mme Marie-Madeleine Mbo-rantsuo avait émis, entre autres souhaits, celui de voir le gouvernement prendre ses responsabilités pour que soit annihilée, de manière définitive, la prolifération des partis politiques à plusieurs têtes dans notre pays.

Brandissant même la menace d'invalider, le cas échéant, toutes les candidatures multiples (à la Présidentielle comme aux élections législatives) qui seraient issues d'un même label politique. Le message avait certainement été interprété au premier degré par nombre d'observateurs qui limitèrent, fort logiquement, leur vision aux seuls partis politiques qui sont actuellement dans ce cas de figure.

Il a fallu la sortie d'Alexandre Barro Chambrier et compagnie, à Ozangué, dans le domaine familial d'Ossengué, annonçant, le 10 mars dernier, la création d'une aile du Parti démocratique gabonais (PDG) - initiative du reste fort contestée au sein de cette formation politique -, pour que soit levé un pan du voile de ce message. Du reste sibyllin.

Pourtant, près de deux mois après cette interpellation de la "Gardienne des lois", le gouvernement n'a toujours visiblement rien entrepris en prenant des mesures, dans le respect stricto sensu des lois en vigueur, aux fins de gommer toutes les aspérités relatives à cette problématique : le phénomène d'entités politiques hybrides, qui devient récurrent chez nous.

Dans ce cafouillis politique, citons l'exemple de l'Union du peuple gabonais (UPG) de feu Pierre Mamboundou Mamboundou, qui, aujourd'hui, à l'image d'une pieuvre, vit désormais avec ses nombreuses tentacules.

Des ailes dissidentes que continuent d'animer les frondeurs Jean-De Dieu Moukagni-Iwangou (membre du Front de l'opposition pour l'alternance, Fopa) et Bruno Ben Moubamba dont la présence sur le terrain se fait de plus en plus rare depuis la promotion de Mathieu Mboumba Nziengui au gouvernement.

Mais deux "rebelles" qui continuent de s'agiter, ce malgré des nombreuses plaintes introduites auprès des tribunaux, qui n'ont eu de cesse de donner raison au secrétaire exécutif de l'Union du peuple gabonais.

S'inscrit aussi, dans la même veine, l'Alliance démocratique et républicaine (Adere) dont les hostilités, pour son contrôle politique,

sont ouvertes, davantage après le congrès de 2014 à Port-Gentil, entre deux frères-rivaux politiques que sont l'actuel ministre de l'Education nationale et de l'Enseignement technique, Florentin Moussavou (majorité républicaine et sociale pour l'émergence) et l'ancien Vice-président de la République, Didjob Divungi Di Ndinge qui, lui, a rallié depuis longtemps les rangs de l'opposition après un long réquisitoire, en 2014, contre le régime en place.

Poids plume dans l'arène politique nationale, la Cause commune pour le développement du Gabon (CCDG) s'en trouve aussi démâtée. Un courant né en son sein conteste dorénavant l'hégémonie de Jean-Pierre Ndong d'Akomayo.

Mais ces trois formations politiques ne sont pas pionnières en la matière. Et ne seront pas les dernières si, dans la foulée, rien n'était fait pour doucher à jamais cette tendance nouvelle.

Pourtant, en la matière, le législateur a prévu des dispositions légales en cas de bicéphalisme à la tête d'un parti politique. En effet, la loi n°16/2011 du 14 février 2012 portant modifications de la loi n°24/96 du 6 juin 1996 relative aux partis politiques rappelle, dans son cinquième chapitre, qui traite de la "scission des partis politiques", notamment en son article 39, ce qui suit : "La scission est le fait d'une division entre membres ou courants politiques au sein d'un parti. Les partis politiques doivent, dans leurs textes organiques, fixer les modalités de règlement des cas de scission. En cas de difficulté, le ministre chargé de l'Intérieur prend par arrêté des mesures conservatoires jusqu'au règlement définitif du différend".

Et dans le chapitre sixième, qui parle "des restrictions et des sanctions", l'article 40 dispose clairement : "Sans préjudice des autres sanctions applicables prévues par les textes en vigueur, le ministre chargé de l'Intérieur peut, par décision motivée, suspendre ou dissoudre un parti politique ou un regroupement de partis politiques dans les cas visés ci-dessous".

Allusion faite à l'article 41 (de la suspension) qui indique, sans fioritures, que "la suspension des activités de tout parti politique ou regroupement des partis politiques déclarés interdites par l'autorité administrative compétente ; troubles graves à l'ordre public ; bicéphalisme à la tête du parti ; non-organisation des congrès dans les délais statutaires ; prolongement anormal d'une situation de scission".

Bicéphalisme. Avez-vous dit ? "L'ignorance vaut mieux qu'un savoir affecté", disait Boileau.

Par Christian G. KOUIGA

INFORMATION CLIENTELE

LA BICIG INFORME SON AIMABLE CLIENTELE QUE SES AGENCES BANCAIRES ET WESTERN UNION SERONT FERMEES

CE SAMEDI 19 MARS 2016.

LES AGENCES DE LOUIS, DE MONT-BOUET, DE NZENG AYONG ET D'OKALA

OUVRIRONT EXCEPTIONNELLEMENT

LE LUNDI 21 MARS 2016.

LA BICIG VOUS REMERCIE POUR VOTRE BONNE COMPREHENSION.



Avançons ensemble